

COUPE NATIONALE VÉTÉRANS RÈGLEMENT

La Coupe Nationale Vétérans est une compétition officielle de la FFTT, par équipes de 2 à 4 joueurs, comprenant 3 niveaux : national , régional et départemental.

Le Comité Départemental des Alpes du Sud, organise chaque année le niveau départemental de cette compétition.

Article 1 - Conditions de participation

La coupe nationale vétérans est réservée aux licenciés ayant une licence dirigeant ou compétition à la FFTT âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.

A défaut de présentation de leur licence, les joueurs et joueuses doivent faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi et présenter un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table. (cf art 8.2 et 9.1 du règlement médical fédéral)

Article 2 – Catégories

La coupe nationale vétérans comporte trois tableaux :

- Tableau A : plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours (coupe Claude Cheftel)
- Tableau B : plus de 50 ans au 1er janvier de la saison en cours.
- Tableau C : plus de 60 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Article 3 – Composition des équipes

L'association désigne pour chaque équipe engagée deux joueurs au minimum et quatre joueurs au maximum. Un joueur ne peut figurer que dans une équipe. Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger. Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Il est possible à deux associations d'un même département de constituer une équipe à la condition que chacune de ces associations n'engage pas une autre équipe dans la même catégorie. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

Une équipe peut être composée de messieurs, de dames ou être mixte.

Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être inclus dans des équipes des tableaux A et B.

Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être inclus dans des équipes du tableau A.

Article 4 – Formule de la compétition

Les rencontres ont lieu en cinq parties au meilleur des cinq manches selon la formule dite « Coupe Davis », soit quatre simples et un double dans l'ordre suivant : AX, BY, Double, AY, BX.

A chaque rencontre, les équipes de 3 ou 4 joueurs décident des 2 joueurs qui disputeront les simples et des 2 joueurs qui disputeront le double.

La rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté 3 parties. Toutefois, en fonction du nombre d'équipes inscrites, le Juge-arbitre peut décider de faire jouer les 5 parties quel que soit le score.

Article 5 – Déroulement de la compétition

Les tableaux seront établis en tenant compte du classement des participants (cumul des points-licence des 2 meilleurs joueurs de chaque équipe).

Les tableaux se dérouleront en deux phases:

- Une première phase en poules de 3 ou 4 équipes
- Une seconde phase par élimination directe et classement intégral.

Article 6 – Organisation matérielle

Le club recevant sera responsable de l'ouverture de la salle 30 minutes avant le début de la compétition et du bon aménagement des conditions de jeu (tables, barrières, marqueurs, etc.)

Le Comité Départemental fournira le juge-arbitre de la compétition ainsi que les feuilles de rencontres.

Les balles seront fournies par les participants.

Article 7 – Inscriptions

Le bordereau d'engagement sera envoyé aux clubs par le responsable de la commission vétérans

Article 8 – Qualifications pour la Finale PACA et pour la Finale Nationale

L'équipe vainqueur de l'échelon départemental dans sa catégorie est automatiquement qualifiée pour la Finale PACA

D'autres équipes seront qualifiées, au prorata du nombre d'équipes inscrites dans chaque département.

L'équipe vainqueur de l'échelon PACA est automatiquement qualifiée pour la Finale Nationale